Bulletin mensuel

LA SÉGUINIÈRE

Magazine d'informations municipales - Juin 2022 n°190

URBANISME & bâtiments

Sondage sur le tri des biodéchets Page 4

Prévenir la vague de chaleur Page 5

Spectacle « la Vieille Fille » le 5 juillet Page 8

www.mairie-laseguiniere.fr

Editorial

La démocratie participative au secours de la démocratie représentative

Le faible taux de participation des électeurs aux dernières élections législatives invite la démocratie représentative a trouver un nouveau souffle pour réaffirmer sa légitimité.

Une nouvelle forme de démocratie s'est développée ces dernières décennies : la démocratie participative. Cette modalité d'expression du citoyen tire notamment profit de l'extension du champ des pratiques ouverts par le développement du numérique.

Lors de la réunion du conseil municipal du 13 juin 2022, à La Séguinière, il a été question d'un exemple concret de participation des citoyens à un projet politique : le sondage décidé par le syndicat Valor 3e pour le tri à la source des biodéchets.

Vous trouverez, en page 3 du présent bulletin toutes les informations nécessaires pour vous permettre de participer à cette enquête. Connaître vos pratiques et identifier vos attentes sont des renseignements indispensables pour mettre en œuvre les futures obligations environnementales.

Figurait par ailleurs, à l'ordre du jour de la même séance de l'assemblée délibérante un autre procédé de démocratie participative : l'enquête publique relative au projet d'extension de l'entreprise Brangeon Recyclage au Cormier.

L'enquête publique pour cette activité soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement est ouverte, à la mairie de Cholet, du lundi 20 juin à 9h00 au vendredi 22 juillet à 17h00.

Tout citoyen peut consulter le dossier d'enquête publique qui comprend une étude d'impact et un résumé technique du projet. L'avis de l'autorité environnementale est, en outre, consultable sur le site internet de la Préfecture de Maine-et-Loire (rubrique Publications – Avis de l'autorité environnementale).

Si ces modes de participation du citoyen méritent d'être encouragées dans le souci de revitaliser la démocratie locale, ils comportent certaines limites dans la mesure où l'on peut regretter l'absence d'un véritable échange entre les citoyens et leurs élus.

Ce constat nous a obligé, au cours de ce mandat, à revoir notre fonctionnement dans certaines prises de décisions.

Ainsi tout récemment, nous avons pris soin de présenter aux riverains du quartier des Borderies, le projet de réaménagement des accotements des allées (cf. page 9). L'imperméabilisation des parties communes n'est plus systématique pour des raisons environnementales mais il est important que ces évolutions soient expliquées et que les avis des principaux utilisateurs des espaces publics concernés soient entendus avant toute décision.

Les échanges avec la population sont à organiser le plus souvent possible et nous vous invitons à y participer activement.

Il y a eu quelques jours avant une présentation de l'organisation mise en place pour le passage des championnats de France de cyclisme sur route et nous avions également sollicité, un peu plus tôt, les habitants de la rue de la Garenne pour la restructuration de leur voie.

La démocratie participative représente, à nos yeux, un complément utile à la démocratie représentative, mais elle n'a bien entendu pas vocation à s'y substituer.

Toutefois, il nous importe d'être le plus transparent possible dans nos choix et nous proposons à cet effet un panel d'outils de communication pour rendre compte au mieux de notre action politique :

- Le site Internet a été revisité et devient plus interactif, il devrait être pleinement opérationnel dans les semaines à venir et l'outil donnera la possibilité aux associations d'intervenir sur le contenu des informations qui les concernent. Afin de leur permettre de pouvoir optimiser cet usage, une réunion de présentation était proposée, le 11 juin 2022.
- Le bulletin mensuel d'informations municipales est publié au moment de son édition sur le site de la collectivité et distribué une dizaine de jours plus tard dans votre boite aux lettres.
- Les comptes-rendus des séances du conseil municipal sont affichés et consultables en ligne dans les 8 jours qui suivent la séance…

Sur ce dernier point, conformément à une loi d'octobre 2021, les règles de publication des actes pris par les communes seront modifiées le 1er juillet prochain.

A partir de cette date le compte-rendu des séances du conseil municipal est supprimé et remplacé par la mise en ligne sur le site internet de la liste des délibérations examinées par l'organe délibérant pour assurer une information simple et rapide des citoyens.

En contre partie, le procès-verbal sera publié, sous forme électronique dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il aura été arrêté (M+1) et les actes réglementaires, tels que les délibérations, seront mis à la disposition du public sur le site internet de la commune dans leur intégralité, sous un format non modifiable pendant au minimum 2 mois.

Le numérique ne remplacera cependant jamais le lien direct entre les acteurs concernés. D'autant plus que certains citoyens s'en trouvent exclus.

L'augmentation de la participation citoyenne au niveau local passe donc par une meilleure compréhension du fonctionnement de la collectivité et notre démarche vise à vous donner confiance dans l'action publique locale en toute transparence, en surmontant les conflits et en créant du lien social au travers de la richesse et de la disponibilité des contributions citoyennes. Ainsi, la perception de la collectivité par les citoyens s'en trouve améliorée.

Guy BARRÉ
Maire de La Séguinière

Etat civil

Naissances	
06/05	Arthur MAUNOT
08/05	Iara SIMOES SILVA
12/05	Hamza EL AIDI
25/05	Mustafa AYDOGDU
28/05	Raphaël BRETON
03/06	Aurélie DENIS
05/06	Baptiste FONTENEAU

Mariages	
21/05	BOUDAUD Benjamin et TIGNON Amélie
27/05	EARD Kevin et MÉTAYER Adélaïde

Décès	
18/05	DEVANNE Yves - 74 ans
26/05	BERNIER Colette Née TRUIN - 80 ans
12/06	JARRY Catherine Née MOREAU - 57 ans
13/06	METAYER Françoise Née BRIN - 74 ans

Autres infos

Edition n°190 mise en ligne sur le site internet www.mairie-laseguiniere.fr le vendredi 16 juin 2022

Bulletin municipal de la commune de La Séguinière

Tirage à 1 900 exemplaires
Directeur de la publication : Guy BARRÉ
Directeur de la communication : David CARON
Crédit photos : Mairie de La Séguinière
Maquette & impression : Services municipaux
Copieur Xerox Color C60
Imprimé sur du papier issu de sources responsables

Mairie
Avenue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 90 53
accueil@mairie-laseguiniere.fr

Repas des bénévoles

Le repas des bénévoles était organisé, cette année, le 11 mai dernier. Une quarantaine de personnes participant aux actions proposées par la commune (CCAS, parcours éco-citoyen, bibliothèque…) ont partagé un repas préparé par le cuisinier du restaurant scolaire.

Restaurant scolaire
Mercredi 11 mai 2022

Label jeunes FFF (*)

Le samedi 11 juin avait lieu la remise officielle du Label « Espoirs » en présence de M. BARBIER représentant du district de foot, de Mme GARREAU directrice du Crédit Agricole de La Séguinière et de M. HUMEAU Directeur de l'agence de Cholet.

Le label jeunes FFF est un outil puissant de structuration des clubs leur permettant de s'améliorer autour de 3 axes : sportif, associatif et éducatif. Il intègre entre autres, via le Plan éducatif Fédéral, des critères liés à l'éducation citoyenne et sociale des jeunes licenciés.

Une fois obtenu, le label jeunes FFF-Crédit Agricole est acquis pour trois ans et se divise en 3 catégories : Élite, Excellence et Espoirs. Véritable soutien pour tous les clubs de football amateurs, le Label Jeunes FFF-Crédit Agricole s'inscrit dans une démarche de partage afin de booster l'apprentissage des valeurs du sport qui seront des atouts pour toute une vie.

(*) Fédération Française de Football

Complexe sportif Coubertin
Samedi 11 juin 2022

MARCHÉ DU MERCREDI

Planning de présence des commerçants

Spécialités / Dates	Juin	Juillet
Fruits et légumes (Richou)	22 - 29	6 - 13 - 20 - 27
Fromager (Beillevaire)	22 - 29	6 - 13 - 20 - 27
Charcuterie - Traiteur (Boutique Gourmande)	22 - 29	6 - 13 - 20 - 27
Cuisine asiatique (Kim Ngan)	22 - 29	6 - 13 - 20 - 27
Volailler (Panache et Camail)	22 - 29	6 - 13 - 20
Association Amitié Sandogo	-	13 - 27
Poissonnier (La Marée)	22 - 29	6 - 13 - 20 - 27
Rempaillage (M. Girard)	-	-
Pommes (GAEC Augereau)	29	-
Lingerie (Les Secrets d'Emilie)	-	20
Horticulteur (Papin)	-	-

Le planning du marché est consultable sur le site internet dans la rubrique «Vie pratique - Vie quotidienne». La majorité des commerces seront présents en juillet puis en août (planning dans le prochain bulletin). S'arrêtent toutefois pendant cette période de vacances, les activités suivantes :

- Le producteur de pommes, et l'horticulteur maraîcher qui seront absents en juillet et août mais reprendront leur rythme en septembre.
- La fromagerie Beillevaire qui sera absente uniquement le 3 août.

Tous les ziniérais sont cordialement invités à fréquenter le marché du mercredi matin. On y trouve la qualité des produits frais et la proximité, avec le plaisir en plus de profiter éventuellement d'une balade à pied : tout ce qu'il faut pour la santé.

SERVICE D'EAU POTABLE

Les conseillers de la société VEOLIA, à qui l'Agglomération du Choletais a confié la distribution de l'eau potable sur le territoire, sont à l'écoute des usagers. Une permanence était notamment organisée à la mairie de La Séguinière le 13 juin après-midi.

Les personnes qui se sont déplacées ont pu obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent du fait de la mise en place d'une nouvelle organisation depuis le changement de délégataire le 1/4/2021.

Après une année de transition, durant laquelle plusieurs factures de régularisation, successives et exceptionnelles, ont été adressées, les abonnés ne recevront désormais que 2 factures par an sur la base de leur consommation réelle : la première entre mai et juillet pour la consommation du 1er semestre et la seconde entre octobre et janvier pour la consommation du 2ème semestre.

Plus d'informations sont disponibles sur le site : service.eau.veolia.fr

OUVERTURES DOMINICALES

Des magasins de La Séguinière

Par délibération du 16 mai 2022, le Conseil de Communauté de l'AdC a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail implantés sur le territoire de la commune de La Séguinière pour trois dimanches supplémentaires. Ce ne sont finalement que 2 dimanches qui seront ouverts et qui ont fait l'objet d'un arrêté du maire : **le 14 août et le 23 octobre.** Ils viendront compléter les 4 autres dimanches restants approuvés en fin d'année 2021 : le 3 juillet, le 27 novembre, le 11 décembre et le 18 décembre.

CHATS ERRANTS

Pour lutter contre la recrudescence de chats errants, il est rappelé que depuis le 1er janvier 2022, un décret rend obligatoire l'identification des animaux de compagnie. A défaut d'avoir accompli cette démarche, les maîtres encourent jusqu'à 750 euros d'amende.

L'identification, par tatouage ou par puçage, permet de lutter contre l'abandon, gérer les populations et plus facilement retrouver un propriétaire.

Il est par ailleurs fortement recommandé de faire stériliser son chat afin d'éviter toute reproduction non souhaitée.

VALOR 3e

Sondage auprès des habitants sur le tri des biodéchets

A l'horizon 2024, le tri à la source de biodéchets va devenir obligatoire pour tous les producteurs de biodéchets, quelle que soit la quantité produite. Le Syndicat Mixte Valor 3e, en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers du territoire, a souhaité anticiper ce changement en menant une étude relative au tri et à la valorisation des biodéchets.

Pour ce faire, une enquête à destination des ménages est menée par le bureau d'études ECOGEOS pour le compte de Valor 3e du 3 juin au 10 juillet. Ce sondage porte sur la gestion des biodéchets et doit permettre de connaître les pratiques et d'identifier les attentes des habitants.

Des enquêtes téléphoniques compléteront les réponses recueillies grâce à la version en ligne du sondage disponible via le lien internet suivant : https://ecogeos.limequery.com/742965?lang=fr

Les Zinérais sont invités à participer à ce sondage car il est important d'avoir un maximum de réponses pour pouvoir proposer des solutions adaptées au territoire à la suite de l'analyse des données.

Le conseil municip@l en bref

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 7 juillet à 18h30. Ces séances sont publiques ; chacun est invité à y assister (hors restrictions sanitaires).

Au conseil du 13 juin dernier ont été votées les délibérations suivantes :

- Avenant n°1 au marché de travaux du bâtiment technique,
- Eclairage public de la place Grignon de Montfort,
- Programme effacement des réseaux en 2022,
- Attribution du marché pour les travaux voirie annuels,
- Enquête publique (Protection de l'Environnement) pour le projet d'extension de l'entreprise Brangeon Recyclage,
- Déclaration sans suite pour la consultation « Cœur de Bourg »,
- Procédure d'exemption au dispositif SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) pour la période 2023-2025,
- Transfert de charges à l'AdC pour la défense extérieure contre l'incendie,
- Désignation de 2 conseillers municipaux supplémentaires au Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil,
- Dossier de consultation pour le marché des assurances,
- Redevance d'occupation du domaine public par GRDF.

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune **www.mairie-laseguiniere.fr** ou sur les panneaux d'affichage à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie.

GESTION DES VAGUES DE CHALEUR

Les retours d'expériences des canicules récentes témoignent de l'importance pour les communes d'assurer la protection de leurs habitants. L'anticipation est un facteur clé de la gestion d'un épisode caniculaire. Pour garantir l'efficacité du dispositif plusieurs actions sont à mettre en œuvre :

- Diffusion des recommandations à destination du public (hydratation, activités à éviter…)
- Recensement et surveillance des personnes vulnérables,
- Recensement des lieux « rafraichis »,
- Gestion des écoles et des crèches,
- Gestion des manifestations,
- Protection des travailleurs,
- Réduction des émissions polluantes.

A noter que les services de la Préfecture alertent les maires, en cas de déclenchement d'une vigilance par SMS ; En fonction du contexte, le message est transmis dès le niveau jaune « Episode persistant de chaleur » pour entamer des actions envers les populations fragiles. L'alerte orange « Canicule » oblige à mettre en place les actions nécessaires pour les populations surexposées.

Compte tenu du réchauffement, les épisodes de fortes chaleurs et de canicules vont être de plus en plus nombreux. Il est donc important d'amener la population à acquérir les bons réflexes, dès les premières chaleurs, sans attendre d'être en vigilance jaune ou orange. Des messages de prévention seront donc relayés auprès du grand-public et plus particulièrement des habitants les plus vulnérables.

CHALLENGE SENIORS

Début 2023, il sera proposé aux personnes de plus de 65 ans de participer à une journée sportive organisée par Profession sports et loisirs et financée par la conférence des financeurs. Au cours de cette journée, les participants auront le choix entre 4 ateliers différents :

- activités de cardio,
- activités de précisions,
- activités de bien-être,
- et enfin des activités collectives.

La commune communiquera, en temps et en heure, auprès de la population concernée.

AGGLO « AMIE DES AÎNÉS »

Afin d'encourager une meilleure prise en compte du vieillissement dans les territoires et de donner une meilleure visibilité à l'engagement des Villes Amies des Aînés, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés a lancé en 2021 le label « Ami des aînés ». L'objectif principal du label est d'améliorer l'environnement bâti et social des aînés pour une plus grande qualité de vie dans l'avancée en âge, et ce au travers d'un fort soutien au vieillissement actif et en bonne santé dans les territoires.

L'Agglomération du Choletais souhaite obtenir le label. Elle s'est engagée, à cet effet, dans la démarche en officialisant son inscription et peut désormais communiquer par l'intermédiaire du logo « En route vers le Label Ami des Aînés ». La prochaine étape consiste à solliciter l'audit pour démontrer que le niveau d'implication des aînés, d'organisation de la gouvernance de la démarche, l'état des lieux du territoire intégrant… correspondent aux critères du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

SCHÉMA D'AUTONOMIE 2023-2027

L'accompagnement du vieillissement et du handicap constitue une priorité pour le Département de Maine-et-Loire. C'est la raison pour laquelle le Conseil Départemental souhaite associer l'ensemble des acteurs, qui se mobilisent quotidiennement pour l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap, à la construction du schéma autonomie 2023-2027.

La commune sera donc représentée à l'une des rencontres territoriales mises en place pour favoriser une participation active, du plus grand nombre, à la phase de diagnostic et d'identification des enjeux de ce futur schéma.

RE 2020

Réglementation environnementale - Constructions nouvelles

La Réglementation RE 2020 s'applique depuis le 1er janvier 2022 aux maisons individuelles et logements neufs. Elle concerne la performance énergétique et environnementale. Ses principaux objectifs sont :

- Donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie,
- Diminuer l'impact carbone des bâtiments neufs sur le climat,
- Construire des bâtiments adaptés aux conditions climatiques.

Les priorités des maisons individuelles sont désormais axées sur :

- une isolation thermique renforcée grâce à de meilleurs matériaux,
- des matériaux de construction à faible empreinte carbone,
- un système de ventilation avec récupération de chaleur sur l'air vicié,
- une captation passive de l'énergie solaire à travers une bonne orientation de la maison,
- la récupération des eaux pluviales,
- la limitation de la consommation des appareils électroménagers.

A noter que les seuils de consommation de kWh limites envisagés par la RE 2020 laissent actuellement peu voire pas de place au gaz. Il est ainsi recommandé de s'équiper d'une pompe à chaleur-eau (PAC air-eau), d'un poêle à bois/granulés ou bien privilégier le chauffage solaire (photovoltaïque). Pour le chauffage de l'eau, les appareils autorisés sont les chauffe-eaux solaires ou thermodynamiques.

Thématique du mois

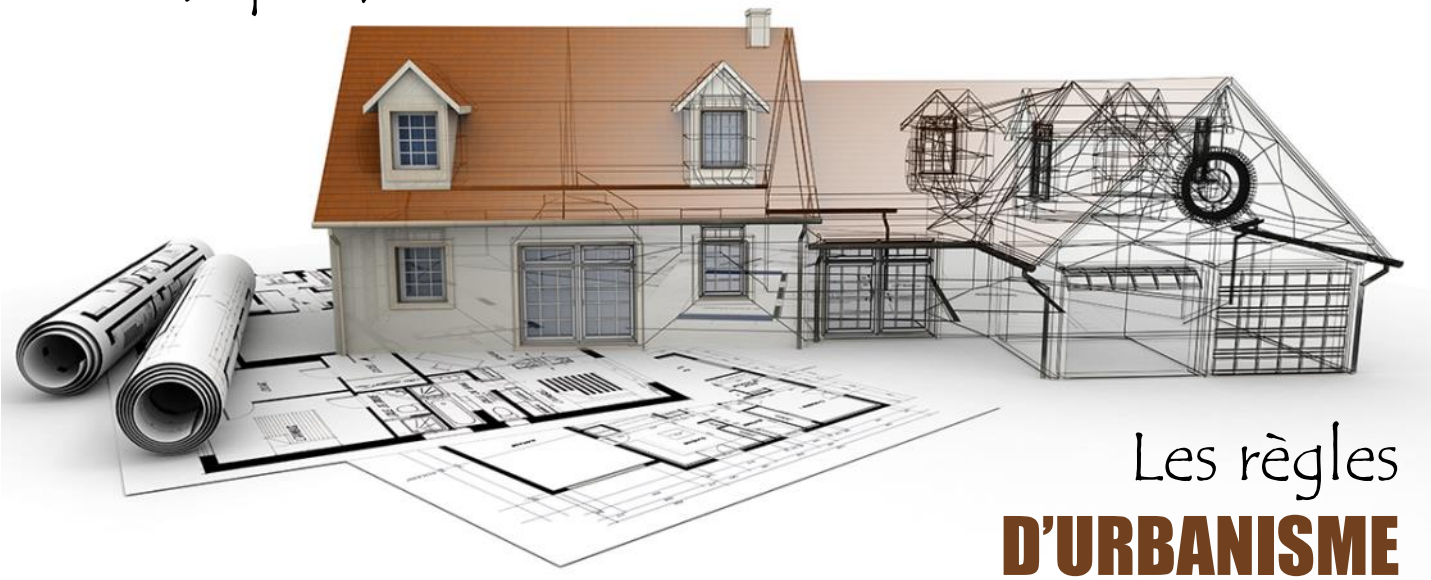

Les règles D'URBANISME

Vous projetez de construire votre logement, de réaliser un garage, d'édifier une clôture, de changer vos fenêtres… avant de réaliser vos travaux, vous devez obtenir une autorisation préalable en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur.

Sur la commune le principal document de planification de l'urbanisme à respecter est le Plan Local d'Urbanisme. Le PLU établit un projet global d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il fixe des règles générales d'utilisation du sol, de surface constructible sur chaque parcelle, d'implantation, de hauteur...

Le transfert « de droit » de la compétence PLUi aux intercommunalités prévu par la loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové est entré en vigueur pour la Communauté d'Agglomération du Choletais par arrêté préfectoral du 26 juillet 2016.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune va donc être remplacé par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dont l'étude est en cours.

Le planning de l'étude est le suivant :

- *Diagnostic du territoire décembre 2018*
- *Définition du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) décembre 2019,*
- *Traduction réglementaire du PADD juin 2022,*
- *Arrêt de projet du PLUi décembre 2022,*
- *Enquête publique et approbation du PLUi décembre 2023.*

Changements en matière d'urbanisme

Depuis la mise en œuvre de l'étude d'élaboration du PLUi, le parlement a adopté, le 22 août 2021, la loi n°2021-1104 dite « loi Climat et Résilience ». Cette loi fixe notamment un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050, objectif qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme par une réduction progressive des surfaces artificialisées. Ce qui implique d'adapter le PLUi en réduisant les surfaces à urbaniser initialement envisagées dans le PADD.

Les règles d'urbanisme devront également être adaptées afin de diviser par deux (par rapport à la décennie précédente) l'artificialisation des sols d'ici 2030.

Dématérialisation des autorisations

Depuis le 1er janvier 2022, la commune dématérialise ses démarches en matière d'autorisations d'urbanisme pour les administrés. Les démarches s'effectuent désormais sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : **https://gnau.choletagglomeration.fr/gnau/#/**

Développé à l'échelle intercommunale, ce nouveau guichet numérique mutualisé permet de simplifier les démarches des habitants et des professionnels.

Ce portail permet de déposer des demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, de démolir et d'aménager) de façon dématérialisée. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) peuvent également être déposées par ce guichet.

Service urbanisme de la mairie

Elodie BREMAUD vous accueille avec ou sans rendez-vous du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture de la mairie.

Des délais d'instruction sont garantis aux demandeurs ; un délai de base de droit commun leur est indiqué dès le dépôt de la demande (cf. page 7). Le délai de base peut faire l'objet d'une prolongation, qui doit impérativement être notifiée dans le mois qui suit le dépôt de la demande. À ce titre vous serez informé par lettre recommandée.

Au terme de ce délai, l'absence de réponse au demandeur vaut décision tacite de non opposition.

Quelques notions d'urbanisme à retenir

Surface de plancher
La surface de plancher est une des surfaces réglementaires prises en compte par l'administration afin d'instruire votre permis de construire ou votre déclaration préalable.

La surface de plancher est une notion définie à l'article R.111-22 du code de l'urbanisme. Elle correspond à la somme des surfaces de chaque niveau clos et couvert d'un bâtiment, mesurée à partir du nu intérieur des façades. Cela signifie qu'un espace couvert mais non clos ne constitue pas de la surface de plancher.

Par ailleurs, un espace d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 m ne doit pas être intégré dans le calcul de la surface de plancher et les surfaces de planchers aménagées pour le stationnement de véhicules motorisés ou de vélos sont déductibles du calcul.

Surface taxable

La surface taxable, ou surface de plancher taxable, est une surface du domaine de l'urbanisme. Son unique utilité est de servir de base de calcul pour la taxe d'aménagement. Elle est ainsi à renseigner dans toute demande de permis de construire ou déclaration préalable.

Son calcul est proche de celui de la surface de plancher puisqu'il en diffère en seulement deux points : il convient en effet d'ajouter les surfaces de combles non aménageables dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m et les garages.

Emprise au sol

Il s'agit de la surface au sol que tous les bâtiments occupent sur le terrain. L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction tous débords et surplombs inclus.

A La Séguinière, l'emprise au sol est la suivante :

- *Zone UA (destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat en cœur de bourg) : 100%*
- *Zone UB (destinée à l'habitat en secteur pavillonnaire) : 100%*
- *Zone UY (destinée aux constructions à usage d'industrie, de bureau, de service, d'artisanat et de commerce) : 100% et 60% zone commerciale de la Ménardière*
- *Zone Nh (urbanisation limitée en raison d'enjeux environnementaux) : 30%*

Recours à l'architecte

Le recours à l'architecte est obligatoire :

1) S'il s'agit d'une construction à usage agricole. Le recours à un architecte est obligatoire dès lors que l'emprise au sol ou la surface de plancher dépasse 800 m² et pour les serres de production dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol dépasse 2000 m² avec une hauteur au pied droit supérieure à 4m.

2) S'il s'agit d'une construction à usage autre qu'agricole. Le recours à un architecte est obligatoire pour toute construction d'au moins 150 m².

3) S'il s'agit d'une extension conduisant la surface de plancher totale à plus de 150 m², le recours à un architecte sera obligatoire. On cumule en effet la surface de plancher existante et la surface à créer.

Règlementation des vues

Afin de protéger chacun contre les indiscrétions de ses voisins, la loi impose de respecter une distance minimale pour créer des ouvertures (fenêtres, balcons, terrasses etc.) dans une construction, dès lors que ces ouvertures permettent d'avoir une «vue» sur le voisin.

La vue droite
La vue droite (ou directe) permet de voir chez le voisin sans se pencher, ni tourner la tête. On ne peut exercer une vue droite sur la propriété voisine que s'il y a une distance minimale de 1,90 m entre celle-ci et l'ouverture pratiquée.

La vue oblique
La vue oblique (ou indirecte) permet de voir la propriété voisine mais en tournant la tête à droite ou à gauche et en se penchant. La distance minimale à respecter en cas de vue oblique est de 0,60 m.

Délais d'instruction

	Délai de droit commun	Majoration de délai
DP	1 mois	Projet subordonné à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (périmètre monuments historiques…) Projet portant sur un établissement recevant du public…
PC maison Individuelle	2 mois	
PC autre que maison Individuelle	3 mois	
Permis d'aménager	3 mois	
Certificat d'urbanisme d'information (CUa)	1 mois	
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)	2 mois	

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Modification de l'aspect extérieur

1 Création ou modification d'ouverture : DP
2 Pose de panneaux solaires : DP (Déclaration Préalable)
3 Rénovation de toiture : DP
4 Installation de fenêtre de toit : DP
5 Ravalement, peinture de façade : DP
6 Construction d'une pergola : DP

Construction d'une annexe

7 Construction d'un abri de jardin, d'un local technique :
- Moins de 5m² de SP* ou ES* : Aucune formalité
- Moins de 20m² de SP* ou ES* : DP
- Plus de 20m² de SP* ou ES* : PC (Permis de Construire)

8 Aménagement de garage en pièce habitable avec modification de l'aspect extérieur : DP

Réalisation d'une extension

9 Construction d'une pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte…
En zone urbaine
- Moins de 40m² de SP* ou ES* : DP
- Plus de 40m² de SP* ou ES* : PC

Dans les autres zones (agricoles, naturelles…)
- Moins de 20m² de SP* ou ES* : DP
- Plus de 20m² de SP* ou ES* : PC

Installation d'une clôture en limite d'espace public

10 Edification ou modification de la clôture : DP
11 Création ou modification de l'accès : DP

Installation d'une piscine enterrée ou hors sol

12 Piscine
- Piscine de 10 à 100m² : DP
- Piscine de plus de 100m² : PC

- **SP : Surface de Plancher**
- **ES : Emprise au sol**

Point de vigilance
Les travaux non déclarés sont susceptibles de remettre en cause la vente ultérieure d'un bien. Effectivement, l'autorité compétente ne vous donnera pas son accord pour régulariser des travaux qui ne sont pas en phase avec les règles d'urbanisme du PLU. La démolition de la construction, dans ce cas de figure, pourrait s'avérer inévitable.

L'évènement culturel de l'été

Spectacle « La Vieille Fille » d'Honoré de Balzac

au Moulin de la Cour le mardi 5 juillet

Le Théâtre Régional des Pays de la Loire (TRPL) est une compagnie au service du théâtre. En 2022, la 17ème Tournée des Villages prend de l'ampleur car deux spectacles seront joués en parallèle ! « L'Avare » la création 2022 pour 35 représentations et 10« La Vieille Fille », création 2019 pour 6 représentations.

Après 17 ans, l'esprit de la Tournée des Villages reste le même : chaque jour, la troupe arrive dans un village différent avec scène, projecteurs et costumes, mais aussi avec le bar du théâtre et la librairie ambulante. Les représentations ont lieu au grand air, dans les lieux emblématiques de la vie des villages. Si la soirée est un peu fraîche, de petites couvertures attendent les spectateurs !

Tout est pensé pour que chacun se sente chez lui et n'oublie jamais que le théâtre est une fête : une heure avant le début du spectacle, acteurs et actrices vous accueillent costumés et vous proposent de déguster les gâteaux cuisinés par leurs soins ; une bande son, choisie avec précision, prépare le spectateur au spectacle qui l'attend et de grands tapis recouvrent le sol pour rendre les lieux encore plus accueillants.

Après la représentation, les conversations se prolongent au bar du théâtre, autour de la librairie ambulante et les échanges s'engagent entre les spectateurs et les acteurs. Bientôt, il faut démonter le décor et repartir car la magie du théâtre réside aussi dans son caractère éphémère et unique... et pour beaucoup, le rendez-vous est pris pour l'année suivante ! Chaque année, ce sont près de 7000 spectateurs qui applaudissent la troupe ambulante !

La commune de La Séguinière aura le plaisir d'accueillir l'une des 6 représentations de « La Vieille Fille » d'après Honoré de Balzac, adaptation et mise en scène Camille de La Guillonnière :

Mardi 5 juillet 2022 à 20h30
au Moulin de la Cour
(repli au Boulodrome en cas d'intempérie)

Tarif à la libre appréciation
des spectateurs
3, 6 ou 9 euros.

Présentation : « En 1816, à Alençon, Rose-Marie Cormon veut être épousée pour elle-même et non pour ses millions. Mais, l'âge venant, l'urgence transforme le désir en une véritable monomanie. Entourée d'êtres cupides, elle ne trouve pas le bon prétendant. De situations burlesques en tragédie familiale, cinq acteurs porteront la langue de Balzac pour en révéler l'humour, la poésie et la force politique. »

Place aux jeux

Le Centre Socioculturel Intercommunal Ocsigène, basé à Saint-Léger-sous-Cholet (Maine-et-Loire), organise une série d'activités au cours du mois de juillet, à retrouver dans plusieurs lieux. Au programme, jeux en bois, jeux de plateau et jeux en extérieur. L'entrée est libre et gratuite.

Une édition précédente
à Saint-Léger-sous-Cholet

Vous aimez jouer ? ...ça tombe bien, nous aussi !

Depuis maintenant 6 ans, le CSI propose, aux habitants des 5 communes sur lesquelles il intervient, une animation autour du jeu. **A La Séguinière, l'espace public du Moulin de la Cour sera mis à disposition pour cette manifestation le vendredi 8 juillet de 14h30 à 20h30.** Les bénévoles et salariés du centre socioculturel prendront place dans le parc du bord de Moine… ils seront munis de jeux divers et variés. Cette rencontre est l'occasion pour tous, petits et grands, de se retrouver, d'échanger, et de découvrir de nouvelles activités…

Jeux en bois, de plateau ou encore jeux d'extérieur, « *tout le monde peut venir s'amuser, en famille, seul ou entre amis* », présente Mélanie Davis, référente de l'action famille au centre Ocsigène. Des jeux de société seront également mis à la disposition des participants, l'occasion de proposer « *des ateliers ludiques, de partage et de rencontres* » pour ce début d'été.

D'autres sessions de jeux sont prévues à Bégrolles-en-Mauges, à Saint-Léger-sous-Cholet, à Saint-Christophe-du-Bois et à La Romagne plus d'infos sur : ***https://ocsigene.centres-sociaux.fr/***

Sortie "nature" à l'école Notre-Dame pour 22 élèves de CM1

par Y. Bossard

Dans le cadre du parcours Eco-citoyen, les enfants ont découvert la nature dans leur commune de La Séguinière, le mardi 14 juin 2022. La photo (ci-dessus) montre le départ, pour se rendre d'abord à pied, au ruisseau de La Morbailloue.

La maîtresse et les animateurs du C.P.I.E coopèrent avec les enfants pour emporter : épuisettes, petite valise pour les tests de l'eau, matériel nécessaire au calcul de la vitesse du courant…

Au bord du ruisseau, équipés de leurs bottes, les enfants pourront réaliser les expériences leur permettant de découvrir surtout les petits êtres vivants qui, si la qualité est bonne, permettent à l'eau de s'auto-épurer.

La sortie ornithologie à l'école Marcel Luneau aura lieu Jeudi et sera l'occasion de découvrir un autre aspect de notre écosystème.Les animateurs du C.P.I.E (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) savent intéresser les enfants, et leur apporter des connaissances "à leur niveau" pour rester à l'écoute de notre environnement et le protéger.

Travaux en cours...

Giratoire de la Surchère

L'aménagement du rond-point est terminé. Les 5 lettres « La Seg » et le logo de la commune, en acier corten (rouillés artificiellement), ont été installés sur la structure brute de béton réalisée à cet effet. Les travaux ont été confiés à deux entreprises Ziniéraises, la maçonnerie réalisée par la société DEFONTAINE (SPIE Batignole) et la fabrication des éléments en métal à la société MERAND.

Giratoire de la Surchère

Chapelle Notre Dame de Toute Patience

La chapelle de la rue du Prieuré retrouve une nouvelle jeunesse à l'initiative de l'association Histoire & Patrimoine. Les bénévoles ont picté la totalité des enduits intérieurs et l'entreprise DELAUNAY du Pin-en-Mauges réalise l'enduit à pierre-vue.

Extension et réhabilitation de la mairie

Les travaux sont terminés et la réception de chantier a pu être organisée avec le Maître d'œuvre la société OXA de Vallet. Le mobilier de l'extension devrait être prochainement livré et des fauteuils neufs viendront équipés la salle du conseil municipal, début juillet.

Réfection des allées du lotissement des Borderies

Dans le cadre du programme voirie 2022, la commune va réaménager les accotements des allées du lotissement des Borderies. L'objectif est de diminuer l'imperméabilisation des surfaces pour améliorer la récupération et l'infiltration des eaux pluviales tout en limitant l'effet d'îlot de chaleur. Les massifs seront refaits et, par endroit, une pelouse remplacera le revêtement bi-couche. Ces aménagements ont donné lieu à une consultation des riverains lors d'une réunion publique organisée le 18 mai dernier. Les travaux pourraient démarrer fin juin en fonction des disponibilités de l'entreprise.

Chapelle NDTP

Salle du Conseil

Sortie à Rochefort avec les randonneurs de Verts Horizons

Les 18 et 19 mai, ce sont 44 marcheurs de Verts Horizons qui ont effectué leur sortie annuelle dans les Charentes Maritimes, autour de la ville de Rochefort. Il s'agit de la vingtième depuis l'origine de l'association.

Arrivée et installation rapide au centre d'hébergement à Saint-Nazaire-sur-Charente, puis départ sans perdre de temps pour une première randonnée à l'Ile Madame, car la marée basse permet à cette heure le passage par le cordon littoral de la passe aux bœufs. Les participants gouttent le charme de cette petite ile baignée de soleil et déserte en cette saison, et découvrent quelques vestiges de fortifications militaires, ainsi qu'une étrange croix de galets marquant la déportation de 829 prêtres en 1794.

Puis direction Brouage pour l'après-midi, cité fortifiée au cœur du marais charentais : ballade sur les remparts et découverte de vestiges (port souterrain, halles aux vivres), boutiques artisanales, et pot collectif bien mérité. De retour à l'hébergement, certains prennent la route de la plage, puis tout le monde se retrouve pour une soirée conviviale autour d'un repas chaleureux avec au dessert quelques tours de magie toujours aussi mystérieux de l'ami Alain.

Départ le lendemain matin pour Rochefort, et déambulation agréable dans la ville animée seulement à cette saison par les curistes. Le groupe passe devant la maison de Pierre Loti, la corderie royale, d'autres bâtiments de cet ancien arsenal militaire et se rend au pont transbordeur sur les bords de la Charente, une curieuse construction encore en activité depuis plus d'un siècle.

Le périple se termine à Fouras, presqu'ile balnéaire au large de Fort Boyard. Puis retour en soirée à La Séguinière et partage d'un dernier repas à l'espace Roger Dronneau pour clore ces deux belles journées ensoleillées de randonnées (environ 30km), découverte culturelle, convivialité, et grand bol d'air marin.

Solange FAZILLEAU

Les personnes intéressées peuvent se joindre au groupe à l'une ou l'autre des sorties pour découvrir l'activité de l'association.

Le tarif de l'adhésion est de 7€. Il est possible de s'inscrire, soit lors de l'assemblée générale le 22 septembre à 20h00 salle Prévert, soit sur le site internet ou lors des randonnées.

Les sorties sont organisées de la façon suivante :

- **le jeudi matin allure soutenue**
  Départ 8 heures 15
- **le jeudi matin allure normale**
  Départ 9 heures
- **le jeudi après-midi allure normale**
  Départ 13 heures 30
- **le jeudi après-midi douce**
  Départ 14 heures

Rendez-vous sur le parking de l'espace Prévert face à la mairie de La Séguinière 10 minutes avant le départ pour organiser le covoiturage.

http://vertshorizons.clubeo.com

L'ASEG a participé au Carnaval de Cholet

Des membres de l'Harmonie Fanfare « Musique La Séguinière » ainsi que des danseuses du club de gymnastique ASEG ont participé à la dernière édition du carnaval de Cholet.

C'est la 9ème fois que le groupe de musique de La Séguinière fait appel à la gym pour les accompagner dans le défilé du carnaval de Cholet.

Pour le club de gym, c'est toujours avec autant de plaisir et de convivialité qu'ils ont accepté l'invitation de la Musique.

Les licenciés attendaient cet évènement avec impatience, plus encore après 2 années reportées. Les tenues sur le thème des « Pirates des Mers » étaient prêtes depuis 2020 pour accompagner les charistes des Skizos.

Ce sont plus de 20 heures de répétition qui ont été nécessaires afin de mettre en chorégraphie 6 musiques différentes.

A l'approche du carnaval, le rythme des répétitions avec les musiciens a été plus soutenu pour une parfaite coordination.

Entre les musiciens, les danseuses et les accompagnateurs, ce sont plus de 70 personnes qui sont mobilisées pour cette manifestation.

L'ASEG a également mis en place une commission carnaval, gérée par Marion et Victorine pour que ce moment soit une réussite. L'association remercie les bénévoles, qui donne du temps pour que l'organisation de cette représentation soit appréciée par les spectateurs qui étaient particulièrement nombreux cette année.

L'association de gymnastique organise actuellement ses portes ouvertes pour faire découvrir les différentes activités du club : Pilates, Multisports, Gym Loisirs, Gym compétition... Cette année un nouveau cours de renforcement musculaire est proposé le vendredi soir de 19h00 à 20h00 pour les lycéens et adultes.

Autres infos

ADMR
Projet de fusion

Les associations ADMR, les Trois Chênes et Val du Trézon ont pris la décision de fusionner à compter du 1er octobre 2022. Cette fusion est le fruit d'un travail collaboratif entre les deux associations, encouragée par la Fédération ADMR du Maine-et-Loire. Elle permettra de maintenir le meilleur niveau de service possible sur le territoire en améliorant la gestion du personnel en sectorisant les interventions.

Le projet sera validé au cours de l'assemblée générale du 24/6/2022. L'appellation de la nouvelle association sera : ADMR du Choletais.

Comité des Fêtes
Feu d'artifice 2022

Le Comité des Fêtes organise le traditionnel feu d'artifice de La Séguinière :

Mercredi 13 juillet
Moulin de la cour

Le feu d'artifice sera tiré à 23h00 et sera suivi d'un concert rock avec les groupes «Grand Lieu» et «West Coast Music» (entrée gratuite).

Restauration rapide sur place proposée dès 20h00.

Classe 92
50 ans cette année

La classe 92, regroupant les personnes nées en 1972 propose de fêter, les 50 ans, le 1er octobre 2022 à la salle des Dodais à La Séguinière.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez dès maintenant vous faire connaître à l'adresse suivante : **classe92laseg@gmail.com**

Inscriptions Caté
Rentrée 2022-2023

Votre enfant rentre en : CE1- CE2-CM1-CM2… Venez rencontrer l'équipe catéchèse lors des permanences qui auront lieu à la maison de sel :

Samedi 10 septembre de 10h00 à 12h00
Vendredi 16 septembre de 17h00 à 19h00

Bibliothèque « Mille Pages »

Ce mois-ci, les bénévoles de la bibliothèque vous proposent :

« Brasier noir »
de Greg ILES

Thriller sombre, poisseux, cru comme le sont les hommes sur les bords du fleuve Mississipi.

Premier et magistral volume d'une trilogie, il s'agit d'une plongée fascinante dans l'Amérique des conflits raciaux, entre les années 60 et le début des années 2000, après l'ouragan Katrina.

RÉSUMÉ :

Le maire de Natchez, une ville du Mississipi, doit de défendre son père, un médecin, contre une accusation de meurtre à l'encontre d'une infirmière noire.

Il va plonger dans le passé d'une petite communauté où régnaient, et règnent encore, le Ku Klux Klan et la mafia…

Les 1050 pages de ce premier tome sont denses et intenses.

Sans aucun temps mort, Greg Iles pose les bases d'une œuvre magistrale qui a le mérite de tenir en haleine le lecteur d'un bout à l'autre.

L'histoire continue avec « L'arbre aux morts » et « Le sang du Mississipi ».

Passionnant !

Bonne lecture à tous
L'équipe de bénévoles

RAPPEL D'INFORMATION :
Depuis le mois de Janvier, les horaires sont harmonisés :

le matin de 10h00 à 12h00
le mercredi et le samedi

l'après-midi de 17h30 à 19h00
le lundi, le mercredi et le jeudi

Bibliothèque Mille Pages
Rue Abbé Chauveau
49280 La Séguinière
Tél. 02 41 56 31 93

Clic Igeac

Canicule
Depuis quelques jours le soleil s'est installé, et Suzette apprécie de se lever le matin avec un joli ciel bleu !

Mais la chaleur s'est également invitée... Suzette s'adapte et reprend ses habitudes pour ne pas trop en souffrir, en appliquant les précieux conseils donnés par la coordinatrice du CLIC :

- volets mi-clos ou totalement fermés dès que la chaleur se fait sentir,
- sorties le matin ou le soir, quand les températures sont plus supportables,
- une bouteille d'eau à portée de main, pour ne pas oublier de s'hydrater,
- fréquentation illimitée des lieux climatisés,
- donner de ses nouvelles et en prendre auprès de ses amies et de sa famille...

Et bien sûr, rappeler à ces derniers quoi faire en cas de fortes chaleurs, Suzette n'hésitant pas à distribuer la plaquette d'information que la coordinatrice du CLIC IGEAC lui a laissée lors de sa dernière visite. Suzette sait aussi qu'elle peut s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables de sa commune d'habitation.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination) ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi matin uniquement sur rendez-vous.

Les rendez-vous sont fixés au pôle social (24 avenue Maudet 49300 Cholet) ou à domicile.

Tél : 02.41.30.26.34 - clic.choletais@gmail.comite
SiteInternet : clic-igeac.org

Un jour... Une histoire...

Histoire et Patrimoine de la Séguinière

20 février 1876 : Elections législatives

Arrondissement de Cholet :
«Comte de Maillé 7180 voix élu.
M. Abellard 3831
M. Formon 1983
La Séguinière : Inscrits 466 – Votant 366 – Maillé 247 – Abellard 112 – Formon 6 »

NDLR *(Note de la rédaction)*

Armand Urbain Louis de Maillé de La Tour-Landry (1816 - 1903) est originaire d'une famille de la noblesse d'Anjou

Reçu à Polytechnique et diplômé de l'école de Saint-Cyr, il embrasse une carrière militaire durant laquelle il servira en Algérie comme sous-lieutenant au 9e régiment de chasseurs à cheval (1840).

Il quitte ensuite le service actif pour s'occuper d'industrie avant d'être mobilisé pendant la guerre contre l'Allemagne en qualité de commandant du 4e bataillon de la 2e légion des mobilisés de Maine-et-Loire. Pour les faits de guerre de son bataillon, il sera fait chevalier de la Légion d'honneur.

Installé à la Jumellière, il débute sa carrière politique nationale comme représentant élu de son département à l'Assemblée Nationale en février 1871. Catholique et royaliste, il siège à droite. Il est réélu à maintes reprises, notamment le 20 février 1876, tout en présidant à partir de 1883 le Conseil Général de Maine-et-Loire.

9 juillet 1876 : Nomination

« Nous apprenons que M. l'abbé Cribier, vicaire à Notre-Dame - de-Cholet, vient d'être nommé curé de la Séguinière. M. l'abbé Cribier est un ecclésiastique d'élite, qui avait conquis depuis longtemps la sympathie de la population de notre ville. La paroisse de La Séguinière, qui - nous assure-t-on - l'a demandé pour son curé, ne pouvait espérer un meilleur choix ».

NDLR

Louis CRIBIER
Curé de La Séguinière de 1876 à 1896, il est à l'origine de la fanfare paroissiale. A sa demande, son coeur est déposé dans le mur de la chapelle de Notre-Dame de toute Patience lors de sa mort le 10 juin 1896.

La musique avec le curé Cribier, en 1893,
lors de la bénédiction de la bannière de la musique St Hubert

28 janvier 1877 : La rage

« Il y a quelques jours, un chien atteint de la rage a parcouru les communes de Saint Christophe, de la Séguinière et de Cholet. Le 23 janvier, à La Séguinière, cet animal a mordu une petite fille de 10 ans, et en se dirigeant sur Cholet, au lieu dit : la Moinie, il a déchiré les vêtements d'un nommé Vivion. Le 24 au matin, ce même chien a été vu à la Moinie, il a ensuite traversé la rivière, probablement à Ste Melaine, a pris la direction de St Christophe, et est revenu à Cholet, où il a mordu, dans la rue des Deux-Ponts, la petite Hérault âgée de huit ans. Des chasseurs se sont mis à la poursuite de ce dangereux animal, qui a été tué par M. Jouan, dans les prairies de la Grange. On assure qu'à La Séguinière et à Cholet, deux femmes auraient été mordues. »

NDLR

La rage est une maladie virale mortelle, qui touche les mammifères, dont les chiens et les chats, et peut se transmettre à l'homme. Depuis le début des années 2000, aucun cas de rage n'a été constaté en France métropolitaine mais la maladie sévit encore dans certains pays.

La rage était encore répandue en Europe jusqu'au 19ème siècle, sévissant chez les chiens. La maladie atteignait également les loups et d'autres mammifères sauvages. En France, alors beaucoup plus boisée qu'aujourd'hui, les loups enragés étaient très abondants dans les campagnes, occasionnant par leurs morsures de nombreux cas de rage humaine.

Jusqu'en 1885, date de la découverte du vaccin contre la rage par Louis Pasteur, ces accidents étaient toujours mortels une fois la maladie déclarée.

2 septembre 1877 : Accidents

« Mardi dernier, à la métairie de la Petite-Morinière, commune de la Séguinière, le sieur Chauveau, fermier, marchait à côté de ses bœufs, qui traînaient dans l'aire, un rouleau à battre, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba. Le rouleau lui passa sur les deux jambes et les lui broya. Les jours de Chauveau sont en danger.

Il y a quelques jours, le sieur Boisseau, domestique à la Tuilerie, commune de la Séguinière, conduisait une charrette chargée de chaux, à côté de laquelle, il cheminait. Se sentant fatigué, il voulut s'asseoir sur le brancard du véhicule, mais en s'élançant il roula sur le sol, et la charrette lui fracassa les deux jambes. »

4 juillet 1880 : Vol

« Un chien de chasse estimé 100 francs, et appartenant à M. Maudet, a été volé le 29 juin à la Séguinière. »

(Extrait tiré du livre de M. Georges Michel « Un siècle de faits divers »)